

15 janvier 2014

Syndicat professionnel des Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière

S.N.S.H. | CHU de Dijon | Plateau Technique de Biologie | 2 rue Angélique Ducoudray | BP 37013 | 21070 Dijon Cedex
www.snsh.info | contact@snsh.info | snsh@chu-dijon.fr | 03 80 29 51 06 et 03 80 29 31 71 | skype : drsciencessnsh

Création de la Fédération Départementale du SNSH au CHU de Rennes

Nous le souhaitons depuis plusieurs mois déjà, voilà qui est chose faite. La **première fédération départementale du SNSH** vient de voir le jour au sein du **CHU de Rennes**.

Cette naissance, répond à un réel besoin de reconnaissance - humaine, professionnelle et salariale - des Docteurs en Sciences dans nos CHU. Elle est aussi la preuve, si besoin en était encore, que le constat est le même dans tous les CHU de France.

Cette constitution est, à n'en point douter, l'appel lancé à d'autres régions de se lancer dans ce juste et légitime combat pour la justice et l'équité.

Voici le premier message que la Fédération départementale du CHU de Rennes a souhaité vous adresser :

« Nous avons le plaisir de vous informer de la création de la **première Fédération Départementale** du Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers, au sein du **CHU de Rennes** (SNSH Rennes).

Son bureau se compose de :



Les responsables de la nouvelle **Fédération Départementale « SNSH - CHU de Rennes »**.

De gauche à droite :

Trésorière : **Dr Alexandra LESPAGNOL**
Présidente : **Dr Fabienne DESMOTS-LOYER**
Secrétaire Générale : **Dr Delphine ROSSILLE**

Nos objectifs principaux en tant que Fédération départementale sont :

1) d'informer précisément les Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière (titulaires et contractuels) au sein du CHU de Rennes de leurs droits et d'énoncer clairement les difficultés actuelles tant sur leur avancement, la reconnaissance de leurs parcours universitaires que sur la valorisation de leur recherche.

2) de soutenir les actions nationales du SNSH.

Notre première action sera de réaliser un état des lieux de la situation des scientifiques employés au

CHU de Rennes par service, fonction, statut afin d'établir les disparités et dysfonctionnements, et ainsi de participer aux efforts menés par le Syndicat pour actualiser le répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière.

En conclusion, nous voulons être clair sur un point : un docteur en sciences n'est pas un ingénieur, c'est un chercheur bac+8, dont les compétences sont sanctionnées par la délivrance d'un doctorat en sciences. Son activité de recherche est valorisée par des publications dans des revues internationales à comité de lecture.

Ce travail bénéficie à l'hôpital tant pour sa visibilité nationale et internationale, que pour l'attribution du budget MERRI reversé par le Ministère de la Santé aux établissements hospitaliers. De plus, les scientifiques apportent chaque jour leur contribution à l'activité de diagnostic et au développement des nouvelles technologies utilisées pour améliorer la prise en charge des patients.

L'efficacité de notre action syndicale dépendra de l'implication de tous les scientifiques du CHU de Rennes mais également de la création de nouvelles Fédérations Départementales.

Mobilisez-vous! Rejoignez-nous!

Le bureau
Fédération Départementale SNSH du CHU de Rennes
Laboratoire d'Hématologie - Hôpital Pontchaillou
2, rue Henri Le Guilloux - 35033 Rennes cedex 9

Tél: 02 99 28 99 38 ou poste 89938

Email : chu-rennes@snsn.info

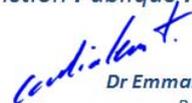
Skype : [snsn_rennes](#)



Le Président et les membres du Conseil d'Administration du **Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers** vous présentent, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, leurs meilleurs vœux au seuil de cette nouvelle année.

Travaillons ensemble, afin que 2015 soit, enfin, l'année de l'équité, de la reconnaissance effective du **Doctorat** et de **nos métiers** au sein de la **Fonction Publique Hospitalière**.

« Les seules richesses des gouvernants doivent être la justice et l'équité. »
Confucius


Dr Emmanuel FLORENTIN
Président national

SNSH
CHU de Dijon
Plateau Technique de Biologie
2 rue A. Ducoudray - BP 37013
21070 Dijon Cedex
www.snsn.info



A

Assemblée Générale 2014

L'Assemblée Générale annuelle du SNSH s'est déroulée à Dijon le 13 décembre dernier, assemblée générale à laquelle ont pu participer, par visioconférence, un certain nombre d'adhérents qui n'avaient pas pu faire le déplacement.

Cette AG ordinaire aura été l'occasion :

- de faire un point sur l'évolution de l'implantation du SNSH au niveau des CHU sur le plan national. A l'heure actuelle, le SNSH compte des adhérents dans près de 60% des CHU français. La difficulté tient d'une part à l'absence de communication des Directions des CHU quant à leurs effectifs et d'autre part au fait que ces derniers ne répertorient pas, pour la majorité, de manière informatisée les diplômés de leurs personnels.
- de faire le point sur les dossiers en cours (Répertoire Métiers de la Fonction Publique Hospitalière), mais également sur ceux que nous traiterons en 2015 et plus particulièrement la reconnaissance de nos métiers au sein des Pôles de Biologie.
- De fixer les grands axes pour 2015, tels la reconnaissance des Docteurs en Sciences au sein des pôles de Biologie.

L

e SNSH s'affiche à Dijon

Le SNSH dans son soucis permanent de communiquer et de se faire reconnaître vient de se voir attribuer sur le site du CHU de Dijon une quinzaine de panneaux d'affichage syndicaux au même titre que les autres syndicats généralistes.



N'attendez pas que d'autres agissent à votre place.

Adhérer et faites adhérer au S.N.S.H. !

Notre cohésion est notre force !

Créons, ensemble, un réel esprit de corps !

www.snsh.info

« Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer »



Adresse Postale

Siège National

Syndicat National
des Scientifiques
Hospitaliers

s/c Dr E. FLORENTIN

CHU Dijon
Plateau Technique
de Biologie
2 rue A. Ducoudray
BP 37013
21070 DIJON Cedex

Président :

03 80 29 51 06

Secrétaire Général :

03 80 29 31 71

contact@snsn.pro

www.snsn.pro

BULLETIN D'ADHESION 2014 / 2015

NOM : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Coordonnées Professionnelles :

Adresse : _____

Service : _____

CP : _____ VILLE : _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : _____

Coordonnées Personnelles :

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Email : _____ @ _____

Titulaire d'un

Doctorat d'Etat

Doctorat d'Université

Obtenu en :

à _____ (ville)

Spécialité scientifique :

Reconnait n'être titulaire que du seul doctorat d'Etat ou d'Université en Sciences mentionné ci-avant.

Joins au présent document la somme de **45 Euros(*)** représentant le montant annuel de ma cotisation(*) par chèque bancaire établi à l'ordre de « **Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers** »

Fait à :

Le :

Signature

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'adresse mentionnée sur ce document.

(*) Soit une cotisation annuelle de 15 Euros après déduction fiscale. Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1 % du montant des salaires, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles. Si vous avez demandé la déduction des frais réels de vos salaires, vous pouvez inclure les cotisations syndicales dans les frais ; vous ne pouvez donc pas bénéficier de la réduction d'impôt. (CGI, art. 199 quater C ; DB 5 B-3316 ; BOI 5 F-4-01 ; 5 B-8-05 ; PF 101)